

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Projets de modification de droit commun et de révision allégée du Plan Local D'Urbanisme Intercommunal Valant Plan Local de L'habitat

Par arrêté n° 2025-165 en date du 11 mars 2025, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (3CFG) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de modification de droit commun et de révision allégée du PLUiH

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Michel LAFFAILLE comme commissaire enquêteur et Madame Brigitte ROBLET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du 22 avril 2025 (14h) au 22 mai 2025 (17h)

Les dossiers sont consultables par le public aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf fermetures exceptionnelles, dans les lieux suivants :

> Le dossier numérique :

- Depuis le site internet : <https://www.comcomcfg.fr/> rubrique « Enquêtes Publiques »
- Sur le poste informatique de consultation en accès libre pour le public, localisé au siège de la Communauté de Communes à Lorris (155, rue des Erables).

> Le dossier sous format papier, sur les trois pôles de la Communauté de Communes (Lorris, siège social, Bellegarde et Châtillon-Coligny).

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- Sur les registres d'enquête disponibles dans les lieux de tenue des permanences.
- Par courrier par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur/EP PLUiH/Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, 155, rue des Erables, 45260 LORRIS
- Par mail à l'adresse suivante : plui-h@comcomcfg.fr
- Lors des permanences du commissaire enquêteur mentionnées ci-après :

Lieux	dates	horaires
Lorris – 155 rue des Erables	22 avril 2025	14h – 17h
Bellegarde – 4 avenue Quiétude	5 mai 2025	14h - 17h
Bellegarde – 4 avenue Quiétude	14 mai 2025	9h - 12h
Lorris – 155 rue des Erables	22 mai 2025	14h - 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de leurs remises par le commissaire enquêteur :

- Au siège de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.
- Dans chaque commune membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais.
- A la Préfecture du Loiret.

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un délai d'un an à compter de leurs remise sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.comcomcfg.fr/>